



27190



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2020

DEFENSE INCENDIE

A l'occasion de la réfection des travaux d'eau, 2 bornes incendie ont été installées rue de Ste Marguerite et 1 bouche rue Saint Eloi.

D'autres restent à poser rue des Asniers et rue des Nibels. Une subvention a été accordée pour 7 bouches ou poteaux incendie au titre de la DETR (Etat) et du Département d'un montant respectif de 6 277 € sur un projet estimé à 20 922 €.

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le conseil municipal valide le projet présenté par le cabinet AUDDICE urbanisme, chargé de cette modification simplifiée qui consiste en :

1. La mise à jour du plan de zonage avec identification de bâtiments pouvant changer de destination en zone agricole, indication des cavités souterraines, rectification d'erreurs (1 terrain de zone A en NH1, fonds de jardin Nj à classer en NH1).
2. L'évolution du règlement écrit (changement de destination en zone A, recul des constructions aux abords des zones A, correction d'erreurs dans les tableaux du patrimoine bâti.

REPAS ET GOUTER DES AINÉS

En raison de la COVID, le repas habituel offert aux Aînés en juillet n'a pas eu lieu. Ceux qui répondaient ne pouvoir y assister recevaient 4 bons d'une valeur totale de 16 € à utiliser chez les commerçants du Fidelaire. Il a été décidé d'étendre à tous les aînés ces bons en remplacement du repas.

Quant au goûter, c'est au CCAS que revient la décision.

CHATS ERRANTS

Depuis plus de 10 ans, une convention a été passée, via la communauté de communes du Pays de Conches, avec la clinique des petits monts pour les chiens et chats errants. L'identification est recherchée et en cas d'absence, l'animal est gardé 8 jours. Ensuite, c'est à la commune de gérer. Devant l'ampleur du phénomène des chats errants et des problèmes qui en découlent, une solution va être étudiée (campagne de stérilisation, ...) et les possesseurs de chats seront invités à se responsabiliser.

CHOIX D'UN LOGICIEL CIMETIERE

Afin de faciliter et d'améliorer la gestion du cimetière, il est décidé d'acheter un logiciel. C'est l'offre de Berger-Levrault qui a été retenue pour 1 880 € ht.

NOMINATION D'UN DELEGUE POUR LA COMMISSION ELECTORALE

Madame Amélie FUENTES est désignée pour siéger au sien de la commission de contrôle de la liste électorale.

TRAVAUX

Une seconde rampe a été installée dans la cage d'escalier de la mairie.

Une classe a été repeinte et les travaux de peinture de la mairie vont commencer la semaine prochaine.

L'extension de la salle de sport, réalisée par l'agent communal est terminée, reste l'enduit extérieur à faire et à finaliser les rangements intérieurs pour la gym volontaire.

Les prochains travaux seront les toilettes publiques et l'aménagement de la cour de la maternelle.

QUESTIONS DIVERSES

Continuité du programme défense incendie : la commission urbanisme va travailler pour compléter la défense incendie sur l'ensemble du territoire communal.

Travaux d'Intérêt Général : la mairie accueille régulièrement des personnes condamnées à des TIG (Travaux d'Intérêt Généraux). Actuellement, un jeune est arrivé, des travaux de peinture et de nettoyage de voirie lui ont été confiés pour ses 105 heures.

Chemin rural 54 dit de la Balivière : suite à la décision en date du 21 mars 2019 de procéder à la cession de ce chemin, une enquête publique va être organisée comme l'exige la procédure.

Maintenance de l'harmonium : bon état de fonctionnement. Traces d'oxydation à surveiller dans le temps.

Radars et rambardes : la pose de radars pédagogiques dans la traversée de Sainte-Anne et de rambardes près de certaines mares pour les sécuriser est toujours en attente de l'octroi de subventions.

Colombier scolaire : 32 pigeons. Participation à plusieurs compétitions, 12 épreuves. 29^e colombier sur 38 classés.

Arrachage de haies : s'il s'agit d'une haie protégée inscrite sur le Plan Local d'Urbanisme, il est interdit de l'arracher.

Prêt d'une salle pour une nouvelle activité : accord donné pour occuper une salle à l'étage de l'ancienne bibliothèque pour une matinée ou une après-midi par mois pour un atelier d'art thérapie.

Fait au Fidelaire, le 29 septembre 2020

